

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 avril 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.622

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- 1) Le nombre de respirateurs artificiels (aussi connu sous le nom de ventilateurs, permettant de pousser de l'oxygène dans les poumons d'un patient par intubation) par établissement à travers la province;
- 2) Les établissements de santé qui ont la capacité d'offrir des soins à l'aide d'une machine ECMO (Extracorporeal Membrane Oxygenation);
- 3) Le nombre de machine ECMO par établissement qui ont cette capacité à travers la province;
- 4) Le nombre de lits en soins intensifs par établissement à travers la province;
- 5) Le nombre de chambres à pression négative en soins intensifs par établissement à travers la province;
- 6) Le nombre de chambres à pression négative à l'extérieur des soins intensifs par établissement à travers la province. » (*sic*)

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous regrettons de vous informer que le nombre de chambres à pression négative n'est pas ventilé entre celles aux soins intensifs et les autres.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 20-CP-00017-57